

DÉCLARATION D'UNE MANIFESTATION CLINIQUE INHABITUELLE À LA SUITE D'UNE IMMUNISATION

POUR LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ EN ONTARIO

FAITES VOTRE PART POUR SURVEILLER LES MANIFESTATIONS CLINIQUES INHABITUELLES À LA SUITE D'UNE IMMUNISATION!



1 **Conseillez** à vos patients de communiquer avec vous, ou avec un membre de votre équipe, s'ils présentent un effet indésirable après avoir reçu un vaccin.



2 **Déclarez** les effets indésirables au bureau de santé publique de votre localité au moyen du [formulaire de déclaration des manifestations cliniques inhabituelles suivant une immunisation](#) de Santé publique Ontario.



3 **Communiquez** avec le [bureau de santé publique de votre localité](#) pour toute question concernant la déclaration d'un effet indésirable à la suite d'une immunisation.

QUESTIONS ET RÉPONSES

● **Qu'est-ce qu'une manifestation clinique indésirable (MCI) suivant une immunisation?**

Une MCI suivant une immunisation est un effet indésirable ou imprévu que présente une personne après avoir reçu un vaccin et qui peut être causée ou non par le vaccin.

● **Qui doit déclarer une MCI suivant une immunisation?**

La loi oblige les professionnels de la santé (p. ex., les médecins, le personnel infirmier et les pharmaciens) à déclarer les MCI post-vaccination. Les déclarations doivent être faites au moyen du [formulaire de déclaration de manifestations cliniques inhabituelles suivant une immunisation](#), et envoyées au [bureau de santé publique de votre localité](#).

Les sujets vaccinés ou leurs soignants peuvent aussi déclarer volontairement les MCI à la santé publique.

● **Que se passe-t-il après la déclaration d'une MCI?**

En déclarant une MCI post-vaccination, vous offrez une information essentielle nécessaire à la surveillance de la sécurité vaccinale. Cette information sert à évaluer les programmes de vaccination et à renseigner les Ontariens sur l'innocuité des vaccins. Faire une déclaration ne signifie pas que cette manifestation clinique soit due au vaccin.

● **Quels types de manifestations cliniques inhabituelles doivent être déclarés?**

Vous devez déclarer toute manifestation clinique pouvant être liée à une vaccination, selon la liste présentée à la page suivante. Sont particulièrement importantes les manifestations cliniques qui rendent nécessaire une consultation médicale, mais aussi les effets inhabituels ou imprévus.

● **Qu'est-ce qui ne nécessite PAS d'être déclaré?**

Certaines manifestations cliniques courantes ou bénignes ne nécessitent pas d'être déclarées :

- Une fièvre qui ne s'accompagne pas d'autres symptômes.
- Des réactions au site d'injection qui durent moins de 4 jours.
- Des réactions au site d'injection qui ne s'étendent pas au-delà de l'articulation la plus près.
- Une syncope vasovagale (sans traumatisme).
- Des manifestations cliniques visiblement attribuables à d'autres causes.

Dans le cas des manifestations cliniques indésirables à la suite de l'administration d'un médicament (p. ex., le nirsévimab) sans recours à un produit vaccinal, veuillez suivre la procédure établie pour déclarer des MCI à Santé Canada à l'aide du [Formulaire de déclaration d'effets secondaires](#).

SI VOUS N'ÊTES PAS SÛR DE DEVOIR DÉCLARER UNE **MANIFESTATION CLINIQUE INHABITUELLE** SOYEZ **PROACTIF** ET **DÉCLAREZ-LA**.

MANIFESTATIONS CLINIQUES INHABITUELLES À DÉCLARER

Le tableau ci-dessous énumère les types de manifestations cliniques inhabituelles que vous devez rapporter [au bureau de santé publique de votre localité](#). À chaque manifestation clinique correspond une estimation de délai entre la vaccination et le début des symptômes (c.-à-d. un critère temporel). D'autres manifestations ne figurant pas dans la liste ci-dessous peuvent également être déclarées, si elles sont importantes au plan clinique. Si vous n'êtes pas sûr de ce qu'il faut faire, soyez proactif et faites une déclaration.

Catégorie de manifestation clinique	CRITÈRES TEMPORELS Vaccins non vivants	CRITÈRES TEMPORELS Vaccins vivants
Réactions au site d'injection	Vaccins non vivants	Vaccins vivants
Douleur, rougeur ou gonflement durant 4 jours ou plus OU s'étendant au-delà de l'articulation la plus proche	0 à 2 jours	0 à 7 jours
Abcès infecté	0 à 7 jours	0 à 7 jours
Abcès stérile	0 à 7 jours	0 à 7 jours
Nodule	0 à 7 jours	0 à 7 jours
Cellulite	0 à 7 jours	0 à 7 jours
Adénopathie / lymphadénopathie	0 à 7 jours	0 à 42 jours
Réactions systémiques	Vaccins non vivants	Vaccins vivants
Fièvre accompagnée d'une autre manifestation à déclarer	0 à 3 jours	0 à 42 jours
Éruption cutanée	0 à 7 jours	0 à 42 jours
Épisode hypotonique hyporéactif, chez les enfants de moins de 2 ans seulement	0 à 2 jours	0 à 2 jours
Pleurs/hurllements permanents, chez les jeunes enfants seulement	0 à 3 jours	0 à 3 jours
Vomissements importants / diarrhée intense	0 à 3 jours	0 à 42 jours
Parotidite	s. o.	0 à 30 jours
Réactions allergiques	Vaccins non vivants	Vaccins vivants
Manifestation maîtrisée, une réaction anaphylactique par exemple (maîtrisée par une administration d'épinéphrine)	0 à 24 heures	0 à 24 heures
Syndrome oculorespiratoire (SOR)	0 à 24 heures	0 à 24 heures
Réactions cutanées allergiques – peau/muqueuses (par ex. urticaire)	0 à 48 heures	0 à 48 heures
Effets neurologiques	Vaccins non vivants	Vaccins vivants
Convulsions / crises d'épilepsie	0 à 3 jours	0 à 42 jours
Paralyse de Bell	0 à 3 mois	0 à 3 mois
Anesthésie/paresthésies	0 à 42 jours	0 à 42 jours
Méningite	0 à 15 jours	0 à 42 jours
Paralyse	0 à 42 jours	0 à 42 jours
Syndrome de Guillain-Barré (SGB)	1 à 8 semaines	1 à 8 semaines
Encéphalopathie / encéphalite	0 à 42 jours	0 à 42 jours
Myélite/myélite transverse	0 à 42 jours	0 à 42 jours
Encéphalomyélite aiguë disséminée	0 à 42 jours	0 à 42 jours
Autres manifestations d'intérêt	Vaccins non vivants	Vaccins vivants
Thrombocytopénie	0 à 42 jours	0 à 42 jours
Arthrite/Arthralgie	0 à 30 jours	0 à 42 jours
Invagination	s. o.	0 à 42 jours
Syncope (perte de conscience) avec traumatisme	0 à 30 minutes	0 à 30 minutes
Maladie de Kawasaki	0 à 42 jours	0 à 42 jours
Myocardite / péricardite	0 à 42 jours	0 à 42 jours
Troubles de la coagulation (y compris les incidents thrombotiques)	0 à 42 jours	0 à 42 jours
Thrombose avec syndrome de thrombocytopénie (TST)	0 à 42 jours	0 à 42 jours
Vascularite cutanée sur un seul organe	0 à 42 jours	0 à 42 jours
Syndrome inflammatoire multisystémique chez les enfants et les adultes	0 à 42 jours	0 à 42 jours
Érythème polymorphe	0 à 42 jours	0 à 42 jours
Autres manifestations cliniques graves/inhabituelles	À déclarer quel que soit le délai de survenue	À déclarer quel que soit le délai de survenue

Ce document peut être adapté avec la permission de [Santé publique Ontario](#). Santé publique Ontario n'assume aucune responsabilité quant au contenu de toute publication résultant de la traduction, de la modification ou de l'adaptation de ses documents par des tiers.
© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025